

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Vœu présenté  
par « CLERMONT 2014  
Ensemble avec audace et  
sincérité » concernant la  
réhabilitation collective des  
« fusillés pour l'exemple »**

Séance ordinaire du 15 octobre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice est  
de 33

**Présents :** M.OLLIVIER, M.BELLANGER, Mme BOVERY, M.DIZENGREMEL, Mme REMBAUVILLE, M.DELCROIX, Mme DECHAUMONT, M.TANTOST, Mme FOURNIER, M.HERBET, Mme BONDOUX, M. WALRAND, Mme VANDEWATTYNE, M. LAMBERT, Mme BORDERIAS SOLER, M.CUSSERNE, Mme KAZMIERCZAK, M.MINE, Mme MARTIN, Mme CALDERON, M.LEDUC, Mme JACQUOT, M.KHARRAB, Melle CHANOINE, Mme SPAGNUOLO, M.CARVALHO, Mme AYMOUNIN, M.BARMA, M.POULAIN, M.ISKOU, Mme BAGOUSSE, M.TEIXEIRA

**Absents ayant donné pouvoir :**  
Mme BIASON à Mme AYMOUNIN

**Secrétaire :** Derek CARVALHO

Date de dépôt :

22 OCT. 2014

Date de publication  
ou notification

22 OCT. 2014

12/8

**Vœu présenté par « CLERMONT 2014 Ensemble avec audace et sincérité » concernant la réhabilitation collective des « fusillés pour l'exemple »**

Considérant le rôle déterminant du travail de mémoire quant aux enseignements que nos concitoyens peuvent tirer d'évènements constitutifs de notre conscience collective,

Considérant que ce travail suppose au travers d'incessantes recherches une approche scientifique rigoureuse ne faisant abstraction d'aucun aspect des pages les plus marquantes de notre Histoire,

Considérant la nécessité qui en découle de prendre en compte dans sa dimension commémorative l'ensemble des connaissances partagées de notre passé reposant sur des faits avérés,

Considérant la prochaine commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918 qui donnera lieu dans notre département comme au niveau national à nombre d'évènements tant institutionnels qu'associatifs,

Considérant que dans ce cadre, l'évocation de l'horreur des combats de cette 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, de ses millions de morts et de blessés, conduira de nouveau à prendre la mesure des sacrifices, des peurs et des souffrances d'hommes engagés sur un front devenu un immense charnier,

Considérant que l'hommage qui leur sera rendu se doit de prendre en considération la totalité de ces victimes,

Considérant à cet effet que parmi eux, plus de 600 soldats, parvenus aux limites de leur endurance physique et morale face à un tel massacre ou parce que leur conscience ou leurs valeurs humanistes le leur dictait, ont refusé de prendre part aux combats,

Considérant que ces hommes, iniquement accusés de trahison et de lâcheté et désignés plus tard sous le vocable de « fusillés pour l'exemple », furent passés par les armes au terme de conseils de guerre réunis dans des conditions ouvrant la voie aux décisions les plus arbitraires,

Considérant que cette tragédie continue de porter atteinte à leur dignité et qu'elle a jeté l'opprobre sur des familles entières déjà meurtries par la disparition d'un être cher, et aujourd'hui sur leurs descendants,

Considérant le mouvement entrepris dès la fin de cette première guerre mondiale par de nombreuses associations ayant relayé et conforté les démarches individuelles de leurs familles pour obtenir leur réhabilitation, mouvement auquel continuent de s'associer de plus en plus de personnalités et d'institutions de la vie civile et politique,

Considérant que l'examen juridique d'une réhabilitation au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à tous ces morts et honorer leur mémoire,

Le conseil municipal de Clermont de l'Oise :

- demande solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur d'une réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le texte de ce voeu.



Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel OLLIVIER

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération Voeu présenté par "Clermont 2014 Ensemble avec audace et

Objet de l'acte : sincérité" concernant la réhabilitation collective des "fusillés pour l'exemple"

.....  
Date de décision: 15/10/2014

Date de réception de l'accusé 22/10/2014  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20141015\_21

Identifiant unique de l'acte : 060-216001560-20141015-20141015\_21-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .4

Autres domaines de competences

Voeux et motions

Date de la version de la 22/08/2013  
classification :

.....  
Nom du fichier : Voeu concernant la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple.pdf  
( 060-216001560-20141015-20141015\_21-DE-1-1\_1.pdf )